

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 10 novembre 2008, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

Le maire : Denis Simard
Les conseillers: Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Larry Boismenu, Daniel A. Dostaler, Pauline Ouimet

Est absent le conseiller Michel St-Louis

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 19 h 02.

Résolution n° 409-11-2008
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
10 NOVEMBRE 2008

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - a) Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 octobre 2008;
 - b) Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres n° LDC-01-08 – « Forage et dynamitage – 4 novembre 2008;
4. CORRESPONDANCE;

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Législation, gestion financière et administrative, greffe, évaluation, gestion du personnel, autres)

- a) Registre des comptes à payer au 31 octobre 2008;
- b) Registre des comptes à payer au 11 novembre 2008;
- c) Registre des salaires du 28/09/2008 au 01/11/2008;
- d) Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence;
- e) -
- f) Liste des personnes endettées envers la municipalité;
- g) Rapport de la situation financière de la municipalité 2008 (Discours du maire);
- h) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;
- i) Renouvellement de notre adhésion annuelle à Québec municipal;
- j) Renouvellement de notre contribution annuelle 2008 à la FQM;
- k) CSST – Classification pour l'année 2009;
- l) Journal Le Choix d'Antoine-Labelle – cahier spécial de Noël;
- m)
- n) Chronique faune – Pourquoi ne pas nourrir les chevreuils;
- o) -
- p) -
- q) Local CLSC pour les jeunes médecins;
- r) Contrat d'entretien 2009 pour le photocopieur Toshiba 3560;
- s) -
- t) Demande de l'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf – 300 copies du plan d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau – rives en renaturalisation;
- u) –
- v) Achat de filières à l'épreuve du feu;
- w) Guide touristique des Hautes-Laurentides (1695 \$ + taxes);
- x) Report de la session régulière du 8 décembre 2008 au 9 décembre 2008 (cause élections provinciales);
- y) Transferts de fonds – postes budgétaires;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (Police, Protection contre l'incendie, Protection civile, Autres)

a)

7. TRANSPORT (Administration, voirie municipale, enlèvement de la neige, éclairage des rues, circulation, stationnement, transport en commun, autres)

- a) 1- Approbation, par résolution, des descriptions techniques des terrains occupés par les voies ouvertes à la circulation publique, préparées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux et d'après le cadastre en vigueur;
- a) 2- McKale, Barbe & Robidoux – Offre de services – Piquetage de terrains situés dans la municipalité de Lac-du-Cerf;
- b) Avis public – article 72 de la Loi sur les compétences municipales – voies ouvertes à la circulation publique – première publication;
- c) Soumissions – Soumission n° LDC-01-08 – Travaux de forage et dynamitage;
- d) Test de granulométrie sable tamisé AB-10 – hiver 2008-2009;
- e) Lettre de monsieur Guy Quevillon – Québec 9184-7616 inc. – Plan de subdivision pour les parcelles au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf;
- f) Lettre de monsieur David Dostaler – Transfert d'une nouvelle section du chemin Domaine-des-Deux-Lacs;

- g) Lettre de monsieur Gilles Huberdeau – Québec 9184-7616 inc. – Correctifs du chemin Domaine-des-deux-lacs;
 - h) Lettre de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire – chemin Ruisseau-du-Cerf;
8. HYGIÈNE DU MILIEU (Administration, enlèvement et destruction des ordures, autres)
- a) Informations de la représentante à la Régie intermunicipale;
 - b) -
 - c) M.R.C.A.L. – Ruisseau de l’Église – Autorisation de travaux
 - d) M.R.C.A.L. – Renouvellement de l’entente relative aux cours d’eau – Acceptation et mandat au maire et d.g.
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE (Urbanisme et zonage, promotion et développement industriels, rénovation urbaine et restauration, logement, autres)
- a) M.R.C.A.L. – Entente relative à la réalisation des travaux d’urbanisme – Acceptation et mandat au maire et dg.
10. LOISIRS (Administration, centres communautaires, patinoires, plages, parcs et terrain de jeux, expositions et foires, autres)
- a) -
 - b) Courriel de monsieur Robert Scantland – Piste de ski de fond, de raquettes et de randonnées pédestres hivernales ;
 - c) M.R.C.A.L. – Camp de jour pour enfants handicapés au Prisme
11. CULTURE (Administration, bibliothèque, musées et centres d'exposition, autres activités)
12. LACS ET ENVIRONNEMENT
13. AVIS DE MOTION
- a) Avis de motion avec dispense de lecture - RÈGLEMENT N° _____ - Règlement concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques ;
14. RÈGLEMENTS
15. VARIA
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

Résolution n° 410-11-2008
Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 octobre 2008

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu à l'unanimité d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la session
régulière du 15 octobre 2008.

ADOPTÉE

Résolution n° 411-11-2008

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres n° LDC-01-08 – Travaux de forage et de dynamitage – 4 novembre 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° LDC-01-08 – Travaux de forage et de dynamitage en date du 4 novembre 2008.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
CORRESPONDANCE
OCTOBRE 2008**

4-1 26 septembre 2008 – Gouvernement du Québec - Ministre responsable des Aînés – Madame Marguerite Blais

Présentation du nouveau programme « Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA) » - Guide d'information 2008-2009.

4-2 6 octobre 2008 – Ville de Mont-Laurier – Entente en matière d'infractions

Dépôt du rapport trimestriel des billets d'infractions nous informant de l'ensemble du dossier de notre municipalité.

4-3 23 octobre 2008 – Hydro-Québec – Mieux consommer – Jo-Anne Syrenne

Invitation à compléter les formulaires « Mieux consommer » sur courantcollectif.com. ainsi qu'une invitation aux organismes sans but lucratif à faire du porte-à-porte ou mobilisation téléphonique afin de convaincre les gens à remplir le questionnaire. Cet effort pourrait être récompensé par le Défi 5 \$, soit 5\$ par citoyen admissible qui a été convaincu de remplir le formulaire par un bénévole.

4-4 04 novembre 2008 – Hydro-Québec – Corrantcollectif.com

Montant cumulé pour le projet « Mieux consommer » en date du 22 octobre 2008 s'élève à 1 490\$ et l'objectif est 3 171\$.

4-5 04 novembre 2008 – Monsieur Robert Scantland – Chasse Parc la Biche

Renseignements demandés concernant la chasse au Parc la Biche.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 412-11-2008

Registre des comptes à payer au 31 octobre 2008

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement les registres des chèques
suivants, au 31 octobre 2008 :

Registre des chèques			
au 31 octobre 2008			
Numéros de chèques			Total
M800586	à	M800588	487,60 \$
C800589			1 777,94 \$
M800590	à	M800598	2 081,02 \$
C800599	à	C800630	21 686,80 \$
I800631	à	M800633	6 007,21 \$
I800639			2 387,31 \$
I800640	à	I800643	2 206,99 \$
I800644	à	I800647	4 405,80 \$
TOTAL			41 040,67 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 413-11-2008

Registre des comptes à payer au 11 novembre 2008

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement les registres des chèques
suivants, au 11 novembre 2008 :

Registre des chèques			
au 11 novembre 2008			
Numéros des chèques			Total
M800634	à	M800638	750,00 \$
TOTAL			750,00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 414-11-2008
Registre des salaires pour la période du 28 septembre au 1^{er} novembre 2008

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 28 septembre au 1^{er} novembre 2008, se totalisant à 16 938,16 \$.

Chèques numéro D280330 au D280360.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 415-11-2008

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler
et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de
compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale, bons de commande :
ENB8000190 à ENB800800204 se totalisant à 2 668,52 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les
dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 416-11-2008

Liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 3 novembre 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- D'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la
municipalité en date du 3 novembre 2008 totalisant un solde à recevoir
de 32 950,80 \$ (taxes et intérêts sur arrérages);
- De faire parvenir un état de compte à toutes les personnes endettées et de
les aviser qu'à défaut de payer le solde total avant le **1^{er} décembre 2008**
leur propriété pourra être vendue pour non-paiement des impôts fonciers.


Il est de plus résolu à l'unanimité que dorénavant, toute propriété dont les taxes
ne seront pas payées à la fin de l'année courante, le dossier pourra être transmis à
notre conseiller juridique pour procéder à la vente pour non-paiement des impôts
fonciers et qu'un avis soit transmis à cet effet avec le compte de taxes 2009.

ADOPTÉE

Résolution n° 417-11-2008

Rapport de la situation financière de la municipalité 2008 (Discours du maire)

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler
appuyé par le conseiller Larry Boismenu
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de la situation financière
de la municipalité au 31 octobre 2008 et d'autoriser la secrétaire-trésorière et
directrice générale à faire paraître ce rapport dans le journal L'Écho de la Lièvre.

 MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (DISCOURS DU MAIRE) AU 31 OCTOBRE 2008					
REVENUS					
	2007 (12 mois)	2008 (10 mois)	2008 (12 mois)	Budget 2008	Écart budgétaire
Taxes	588 048 \$	607 365 \$	607 365 \$	584 020 \$	(23 345) \$
Paiements tenant lieu de taxes	24 527	24 527	24 527	24 527	-
Autres revenus de sources locales	94 745	93 710	112 162	77 930	(34 232)
Transferts	167 107	250 626	277 631	313 896	36 265
TOTAL DES REVENUS	874 427 \$	976 228 \$	1 021 685 \$	1 000 373 \$	(21 312) \$
DÉPENSES					
	2007 (12 mois)	2008 (10 mois)	2008 (12 mois)	Budget 2008	Écart budgétaire
Administration générale	204 900 \$	189 941 \$	234 367 \$	234 070 \$	(297) \$
Sécurité publique (incluant S.O.)	85 570	83 473	93 631	112 969	19 338
Transport (voirie et enlèvement de la neige)	203 947	263 278	326 108	394 236	68 128
Hygiène du milieu - Santé	78 411	96 302	97 027	110 180	13 153
Santé et Bien-Être	1 458	1 208	1 449	1 272	(177)
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 841	44 657	49 345	48 610	(735)
Loisirs et culture	103 896	60 021	75 874	134 932	59 058
Frais de financement	5 297	4 934	6 132	7 466	1 334
Sous-total des dépenses	726 320 \$	743 814 \$	883 933 \$	1 043 735 \$	159 802 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES					
Remboursement de la dette à long terme	40 211 \$	26 686 \$	33 707 \$	37 623 \$	3 916 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement **	127 759	57 909	154 276	116 400	(37 876)
TOTAL DES DÉPENSES	894 290 \$	828 409 \$	1 071 916 \$	1 197 758 \$	125 842 \$
Surplus (déficit) des activités financières avant affectations	(19 863) \$	147 819 \$	(50 231) \$	(197 385) \$	(147 154) \$
AFFECTATIONS					
Surplus accumulé affecté	127 081 \$	197 385 \$	197 385 \$	197 385 \$	- \$
Affectation fond réservé	(20 510) \$				
Activités financières	45 585 \$				
Surplus accumulé	132 293 \$	345 204 \$	147 154 \$	- \$	(147 154) \$
** ETAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
SOURCE DE FINANCEMENT					
	2007 (12 mois)	2008 (10 mois)	2008 (12 mois)	Budget 2008	Écart budgétaire
Transfers à l'état d'activités d'investissement	127 759 \$	57 909 \$	154 276 \$	116 400 \$	(37 876) \$
Surplus accumulé non affecté					
Total - Source de financement	127 759 \$	57 909 \$	154 276 \$	116 400 \$	(37 876) \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2008 (12 mois)	2008 (10 mois)	2008 (12 mois)	Budget 2008	Écart budgétaire
Administration générale	28 666 \$	19 179 \$	28 935 \$	29 648 \$	713 \$
Sécurité publique	6 922	7 816	9 816	10 000	184
Transport	59 488	10 388	84 822	51 048	(33 774)
Santé et Bien-Être			5 000		(5 000)
Urbanisme et mise en valeur du territoire	6 041	4 830	6 048	6 048	-
Loisir et culture	26 642	15 696	19 655	19 656	1
Total - dépenses investissement	127 759 \$	57 909 \$	154 276 \$	116 400 \$	(37 876) \$
Excédent (déficit) des activités d'investissement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
LISTE DES CONTRATS - Article 955 du Code municipal					
Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25000\$		Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ avec un total de plus de 25000\$			
McKale, Barbe et Robidoux	96 015 \$	2626-3350 Québec inc.		27 736 \$	
La Commission scolaire Pierre-Neveu - réseau fibre optique	42 113 \$	IMRC d'Antoine-Labelle		41 321 \$	
Ministre des finances Sécurité du Québec	55 603 \$	RIDL		71 384 \$	
		Garage Martin Léonard		25 223 \$	
TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2008					
TRAITEMENT DES ÉLUS	REMUNERATION	ALLOCATION DE DÉPENSES		TOTAL	
Maire	5 243,40 \$	2 621,70 \$		7 865,10 \$	
Conseiller	1 747,80	873,90		2 621,70	
Total pour le traitement des élus	15 730,20 \$	7 865,10 \$		23 595,30 \$	

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Discours du maire

Administration

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport sur la situation financière de la municipalité de Lac-du-Cerf conformément à l'article 955 du Code municipal.

Je tiens à remercier les membres du conseil pour le travail accompli au cours de la dernière année. C'est en travaillant ensemble dans l'harmonie que nous pourrons contribuer au développement économique et touristique de notre municipalité, et ce, dans le respect de l'environnement.

En tant qu'élus municipaux, nous avons le privilège et la responsabilité de veiller à l'administration et à la protection des biens communs, de favoriser le développement de nos ressources dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables.

Je tiens également à remercier tous les organismes bénévoles pour le travail accompli dans notre municipalité. Un merci spécial à tous ceux qui font en sorte que les activités sont nombreuses dans notre belle municipalité.

Les orientations budgétaires

Bien que la situation budgétaire ne soit pas à proprement parler alarmante, les élus municipaux doivent travailler avec un budget très restreint. Il faut constater que la pression sur les services et les infrastructures demeure forte.

Notre mission est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de nos contribuables en leur offrant des services de qualité sous une gestion rigoureuse tout en tenant compte de leur capacité de payer.

Le gouvernement continue de nous imposer de nouvelles normes et de nouvelles responsabilités qui entraînent de nouvelles dépenses pour les municipalités.

Le service des incendies en est un bel exemple. Les nouvelles normes en sécurité incendie exigent, dans un proche avenir, de la part de la municipalité à ce préparer et à regarder la possibilité de bâtir une caserne et faire l'acquisition d'un camion d'incendie.

Votre conseil continue à soutenir le service de voirie par l'acquisition d'une nouvelle excavatrice. Il planifie la possibilité de convertir le petit garage en caserne d'incendie et de construire, dans un avenir prochain, un nouveau garage municipal répondant à nos besoins actuels et futurs sachant que nous avons plus de chemins à entretenir suite aux projets de constructions qui sont actuellement en réalisation dans notre municipalité.

Plan de diversification

Plusieurs prometteurs sont à mettre en place de nouvelles structures routières afin de développer de nouveaux sites potentiels à la construction résidentielle.

La municipalité a été sélectionnée comme étant une des trois municipalités dévitalisées de la M.R.C. d'Antoine Labelle. Un nouveau plan d'action gouvernemental viendra appuyer la MRC pour aider ces trois municipalités. Les outils mis à la disposition des municipalités dévitalisées par le gouvernement sont regroupés en trois grandes catégories, selon la nature des actions qu'elles seront amenées à poser pour répondre à leurs besoins. Deux premiers ensembles de mesures sont destinés à soutenir l'élaboration d'une vision et d'initiatives concrètes de développement et de diversification économique susceptibles de revitaliser leurs communautés. Enfin, un troisième groupe de mesures a pour objet de nous donner des moyens pour répondre aux exigences requises afin que l'on puisse améliorer et développer de meilleurs réseaux d'infrastructures répondant à nos services collectifs de base.

Les trois municipalités dévitalisées devront faire une démarche de planification adaptée à la réalité de chacune. Nous pourrions notamment compter à cette fin sur une aide financière de 250 000 \$ qui sera modulée suivant les projets qui seront acceptés par chaque municipalité, le tout échelonné sur une période de 2009 à 2014 et qui sera pilotée et gérée par notre MRC Antoine Labelle dans le cadre des mesures de soutien aux territoires en difficulté.

Plusieurs autres programmes viendront soutenir nos démarches d'aide financière au développement de nos parcs et autres. Entre autre, le programme de la Politique nationale de la ruralité devrait annoncer bientôt une aide financière permettant aux petites municipalités de mettre en place ou d'ouvrir la possibilité d'un service internet à haute vitesse.

En ce qui a trait à la taxe sur l'essence, des investissements supplémentaires de 1,15 milliard de dollars seront consentis par le gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales et le transport en commun. Conjointement avec les investissements du gouvernement fédéral, cet apport vient doubler les sommes versées aux municipalités. Le montant octroyé par Québec représente sa quote-part dans le cadre du transfert de la taxe fédérale sur l'essence et prolonge sa contribution de 2010-2011 jusqu'à 2014-2015.

Voirie municipale

L'entretien des chemins municipaux a été effectué en général sur la plupart des voies ouvertes à la circulation, que ce soit des travaux mineurs sur certains chemins ou des travaux majeurs sur le chemin St-Louis. De plus, il y a eu la verbalisation des chemins du Cerf et de la Pointe. Le nouveau chemin Domaines-des-Deux-Lac donnant accès au nouveau projet de développement est en voie d'être municipalisé. Nous disposons aussi d'un montant de près de 160 000 \$ provenant de la taxe fédérale sur l'essence période 2008-2009 qui sera modulé pour assurer la stabilité des chemins actuels.

Conclusion

En 2009, le conseil continuera d'administrer les finances publiques tout en ayant à l'esprit le souci de continuer le développement de la municipalité.

En 2009, nous mettrons l'emphase sur la pérennité de nos parcs pour qu'ils soient sécuritaires et attrayants pour les utilisateurs résidentiels et touristiques.

Le parc de la Biche fera l'étude de planification répondant à une utilisation écologique, sportive et comme centre d'interprétation de la flore et de la faune. Le nouveau budget des prévisions budgétaires 2009 sera bientôt soumis à l'étude du conseil municipal. Ces prévisions devraient normalement être adoptées d'ici le 31 décembre 2008.

J'aimerais au nom des membres du conseil municipal, des employés municipaux et en mon nom personnel vous souhaitez, à tous les citoyens et citoyennes de Lac-du-Cerf, un **Joyeux Noël et une Bonne Année 2009**.

Denis Simard
maire

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-130-00-341 Publicité 763,26 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

La secrétaire-trésorière et directrice générale déclare avoir remis aux élus municipaux un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal avec le guide.

Chaque membre du conseil municipal doit déposer devant le conseil, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, une déclaration écrite mentionnant ses intérêts pécuniaires (E.-2.2, art 357, 168 et 255).

Résolution n° 418-11-2008
Renouvellement de notre adhésion à Québec MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion à Québec MUNICIPAL, pour l'année 2009, au montant de 152,38 \$ taxes incluses. Cette somme est payable **avant le 31 mars 2009**.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles la dépense ci-dessus décrite est projetée.
Poste : 02-130-00-494 – Cotisations, abonnements et mutations – 152,38 \$

Signé à Lac-du-Cerf, 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 419-11-2008
Renouvellement de notre adhésion à la FQM – 2009

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler
appuyé par la conseillère Pauline Ouimet
et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2009 au montant de 633,22 \$ taxes incluses. Cette somme est payable **avant le 31 janvier 2009**.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire n° : 02-130-00-494 intitulé : Cotisations, abonnements et mutations
Montant : 633,22 \$
pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

CSST

Taux de prime pour 2009 : 1,97 \$

Résolution n° 420-11-2008

Journal *Le Choix d'Antoine-Labelle* – cahier spécial de Noël

CONSIDÉRANT que le journal *Le Choix d'Antoine-Labelle* invite la municipalité aux autres municipalités pour être représentée dans son cahier spécial de Noël;

CONSIDÉRANT que leur objectif est de promouvoir tous les commerces existants dans chaque municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité de participer au cahier spécial de Noël du journal *Le Choix d'Antoine-Labelle* au coût de 112, 88 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

02-130-00-340 Publicité journaux 112,88 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Chronique faune – Pourquoi ne pas nourrir les chevreuils

... Lorsqu'on choisit de nourrir les cerfs durant l'hiver, on doit considérer plusieurs éléments. L'estomac du chevreuil est adapté pour digérer et absorber l'énergie des ramilles (petites branches), sa nourriture naturelle, alors que la nourriture qu'on leur propose rend leur système digestif inefficace. En somme, ils peuvent mourir de faim le ventre plein, n'étant pas en mesure d'absorber l'énergie d'un fourrage inapproprié. ...

Résolution n° 421-11-2008
Local CLSC pour les jeunes médecins

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal suite aux recommandations de docteur Michel Massé désire aménager un local pour le CLSC pour les jeunes médecins;

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de demander des estimations pour l'aménagement du CLSC auprès de trois (3) entrepreneurs, soit :

Stéphane Gagnon
Rénovation Pierre-Paul Grenier - 9117-5570 Québec inc.
Les Constructions Val-Barrette inc.

ADOPTÉE

Résolution n° 422-11-2008
Renouvellement du contrat de prolongation de plan d'entretien- Photocopieur Toshiba 3560

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de renouveler notre contrat de prolongation de plan d'entretien du photocopieur Toshiba 3560, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, pour la somme de 423,28 \$ taxes incluses.

Copies incluses : 15 000
Copie supplémentaire : 0,025 ¢

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-130-00-524 Entretien et réparation équipements de bureau 423,28 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 423-11-2008
Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Demande de 300 copies du dépliant « Rive en renaturalisation » pour le journal Guide du Riverain

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'aviser l'Association qu'une copie de ce dépliant a déjà été transmise avec chaque compte de taxes et qu'une copie du plan d'action pour la protection des lacs et cours d'eau «Rives en renaturalisation » sera transmise de nouveau avec le compte de taxes 2009.

Résolution n° 424-11-2008
Achat de filières à l'épreuve du feu

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler
appuyé par le conseiller Larry Boismenu
et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse l'achat de deux (2)
filières à l'épreuve du feu pour la somme de 5 530,88 \$ chez Papeterie des
Hautes-Rivières.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins
pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

03-200-00-001	Équipements et mobilier de bureau	5 530,88 \$
---------------	-----------------------------------	-------------

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 425-11-2008
Publicité dans le Guide touristique des Hautes-Laurentides

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet
appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler
et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf occupe un espace
publicitaire d'une page, au coût de 1 913,23 \$ dans le Guide et carte touristiques
des Hautes-Laurentides, édition 2009.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins
pour lesquelles la dépense ci-dessus décrite est projetée.

02 130 00 341	Publicité	1 913,23 \$
---------------	-----------	-------------

Signé à Lac-du-Cerf, 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Report de la session régulière du 8 décembre 2008 au 9 décembre 2008

La session régulière du 8 décembre 2008 est reportée au 9 décembre 2008 à cause
des élections provinciales.

Résolution n° 426-11-2008
Transferts de fonds des postes budgétaires

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet
 appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
 et résolu à l'unanimité d'approuver les transferts de fonds suivants :

2008/11/09 08:19:03		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF			54		N° Page	1
		Rapport des modifications					Année	2008
Résolution	Note	N° et Date d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour.	Budget rev.	
trans08-10-31	transferts de fonds	10 2008/10/31	02-921-00-875	425		- 425		
			02-921-00-874		425	3 595	3 170	

2008/11/09 08:11:38		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF					N° Page	1
		Rapport des modifications					Année	2008
Résolution	Note	N° et Date d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour.	Budget rev.	
trans08-10-31	transferts de fonds	10 2008/10/31	02-701-00-152		150	8 945	5 300	
			02-701-20-151	150		-50	700	
			02-921-00-875		425		75	
			02-910-00-020	425		175	600	

2008/11/09 07:27:59		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF					N° Page	1
		Rapport des modifications					Année	2008
Résolution	Note	N° et Date d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour.	Budget rev.	
trans08-10-31	transferts de fonds	10 2008/10/31	02-110-00-329		185	700	896	
			02-110-00-331	105		348	465	
			02-130-00-310		150	2 090	1 850	
			02-130-00-151	180		25 274	28 424	
			02-130-00-341		610	2 980	1 900	
			02-130-00-413	690		7 410	8 000	
			02-130-00-152		5	3 580	3 655	
			02-130-00-142	8		310	308	
			02-130-00-640		550	880	250	
			02-130-00-524	550		3 100	3 650	
			02-140-00-670		550	1 880	1 050	
			02-130-00-670	650		5 300	6 480	
			02-221-00-432		900	43 000	42 200	
			02-220-00-525	850		1 300	1 850	
			02-220-00-631	280		400	680	
			02-320-00-411		10 900	128 900	117 200	
			02-610-00-411	1 890		2 575	4 075	
			02-320-00-632	1 090		3 500	4 500	
			02-320-00-528	1 090		3 300	4 000	
			02-130-00-340	1 990		2 800	3 800	
			02-330-00-528	2 090		3 800	5 000	
			02-330-00-830	1 200		6 800	3 200	
			02-330-00-634	2 890		7 800	8 800	
			02-701-00-230		300	827	327	
			02-330-00-230	50		1 840	1 890	
			02-330-00-230	100		716	816	
			02-330-00-240	150		1 696	1 806	
			02-320-00-151		1 700	4 521	2 821	
			02-330-00-171	1 700		6 207	7 907	
			02-330-00-181		900	4 392	4 092	
			02-330-00-151	900		11 380	12 080	
			02-320-00-420		32	700	668	
			02-320-00-455	30		1 520	1 552	
			02-330-00-310		88	800	445	
			02-330-00-455	55		1 500	1 555	
			02-460-00-152		30	600	570	
			02-460-00-141	30		888	898	
			02-460-00-230		60	110	50	
			02-460-00-151	60		1 626	1 685	
			02-320-00-141		3 000	25 755	22 755	
			02-320-00-142		960	1 298	898	
			02-412-00-141		960	932	432	
			02-451-20-141		150	932	782	
			02-701-20-151		150	100	-50	
			02-701-00-141		360	932	732	
			02-330-00-141	4 500		18 645	17 845	
			02-410-00-310		100	3 280	3 080	
			02-410-00-311	100		1 000	1 100	
			02-410-00-335		100	150	50	
			02-410-00-331	100		380	450	
			02-701-00-459		150	280	130	
			02-701-00-447	150		108	250	
			02-921-00-874		8	3 608	3 525	
			02-950-00-899	5		188	188	

2008/10/17
11:08:06

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF
Rapport des modifications

N° Page 1
Année 2008

Résolution	Note	Période d'effet de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
TR000-10-15	TRANSFERTS DE FONDS	10 2008/10/15			
		02-701-50-152		1 100	6 543
		02-130-00-152	60		3 660
		02-460-00-151	185		960
		02-701-30-152	165		75
		02-701-50-151	160		3 630
		02-701-30-153	200		60
		02-460-00-152	100		500
		02-320-00-141		160	15 850
		02-701-30-141	100		780
		02-110-00-335		100	150
		02-170-00-335	100		150
		02-610-00-670		100	500
		02-110-00-670		160	200
		02-130-00-640		200	1 800
		02-130-00-670	400		5 500
		02-701-50-630		240	300
		02-701-50-631	240		600
		02-320-00-640		1 200	4 000
		02-330-00-640	1 200		2 800
		02-330-00-515		3 900	12 000
		02-320-00-524	1 200		1 000
		02-330-00-630	2 200		6 000
		02-320-00-523		3 100	8 000
		02-320-00-634	1 200		2 500
		02-320-00-636	800		500
		02-330-00-632	1 200		1 000
		02-200-00-035		6 800	6 000
		02-330-00-620	6 200		26 000
		02-701-50-521		200	800
		02-701-90-971	200		500
		02-702-90-999		600	10 000
		02-701-30-447	500		300
		02-701-40-447	100		100
		02-701-20-522		300	2 100
		02-590-00-331	300		600
		02-610-00-310		50	2 200
		02-610-00-320	50		1 000
		02-190-00-412		325	4 300
		02-610-00-411	325		2 200

2008/10/16
18:25:10

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF
Rapport des modifications

N° Page 1
Année 2008

Résolution	Note	Période d'effet de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
transfert	transfert de fonds	10 2008/10/15			
		02-320-00-524		194	194
		02-320-00-521	194		6 140

2008/10/16
17:55:41

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF
Rapport des modifications

N° Page 1
Année 2008

Résolution	Note	Période d'effet de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
190-10-2008	transferts de fonds	10 2008/10/15			
		03-200-00-037	13 652		13 652
		03-320-00-513		2 970	11 600
		03-320-00-516		2 600	10 800
		03-320-00-521		4 747	3 210
		03-320-00-523		890	2 000
		03-320-00-526		1 800	1 800
		03-320-00-435		736	10 000
		03-320-00-524		806	1 000
2008-10-390	inscrire subv. 25 000\$	03-200-00-436	20 000		20 000
		01-382-35		20 000	-6 000

ADOPTÉE

TRANSPORT

Résolution n° 427-11-2008

Approbation, par résolution, des descriptions techniques des terrains occupés par les voies ouvertes à la circulation publique, préparées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux et d'après le cadastre en vigueur

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour les voies ouvertes à la circulation publique, ci-dessous énumérées;

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 315-11-2007, adoptée le 1^{er} novembre 2007, le Conseil a adjugé le contrat à la firme d'arpenteurs-géomètres McKale, Barbe & Robidoux, pour la confection des descriptions techniques desdites voies ouvertes à la circulation publique;

CONSIDÉRANT les descriptions techniques préparées à cet effet par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf approuve, afin de se prévaloir de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, les descriptions des chemins et rue ouverts à la circulation publique, préparées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux, soit :

Rue (chemin)	Description technique
chemin DUMOUCHEL	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30B et 31 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3917-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5770.
chemin de l'ÉGLISE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 du rang 8, 31 et 32 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3606-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 25 janvier 2008, sous le numéro de minute 5453.
chemin du QUAI	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 31 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3608-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 7 février 2008, sous le numéro de minute 5483.

rue MAILLÉ	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 33 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3584-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 16 janvier 2008, sous le numéro de minute 5428.
rue ÉMARD	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 33 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3585-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 16 janvier 2008, sous le numéro de minute 5429.
rue CHARBONNEAU	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3573-F et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 10 janvier 2008, sous le numéro de minute 5416.
rue DÉSORMEAUX	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3571-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 9 janvier 2008, sous le numéro de minute 5414.
rue des CHEVREUILS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 et 32-3 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3569-F et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 8 janvier 2008, sous le numéro de minute 5411.
chemin FAUBERT	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30, 31A et 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3931-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5787.

chemin BOISMENU	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 et 32-28 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3574-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 11 janvier 2008, sous le numéro de minute 5417.
rue BONDU	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3577-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 11 janvier 2008, sous le numéro de minute 5420.
chemin VALIQUETTE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 31-1, 32 et des parties du lot 31 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3616-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 30 janvier 2008, sous le numéro de minute 5459.
chemin de la BAIE-DE-BOUE	L'immeuble est désigné comme étant le lot 31-2 et une partie du lot 30-2 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3633-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 6 février 2008, sous le numéro de minute 5479.
chemin OUIMET	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 43, 44, 45 du rang 9, 43A, 44, 45 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3682-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 29 février 2008, sous le numéro de minute 5524.
chemin PAUL-ÉMILE-NAUD	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 50A du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3919-A et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5772.

chemin GAUDREULT	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 47, 52A du rang 9, 47 du rang 10 et des parties du lot 53A du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3922-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5777.
chemin du LAC-À-DICK	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 42 et 43 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3565-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 21 décembre 2007, sous le numéro de minute 5408.
chemin du LAC-MALLONNE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 33, 34, 35B, 36B, 37B, 38B, 39B-2, 39B, 40C, 41C, 41B, 42B, 43B, 44A, 45A, 46A, 47A du rang 8, 33, 34, 35 et 36 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3656-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 20 février 2008, sous le numéro de minute 5501.
chemin de la RIVIÈRE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 46A, 46A-1 et des parties du lot 47A du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3928-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5783.
chemin FORGET	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 43A-1, 44A et des parties du lot 43A du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3667-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 25 février 2008, sous le numéro de minute 5511.

Chemin de la POINTE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 36B, 37B et 38B du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3670-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 26 février 2008, sous le numéro de minute 5514.
chemin des PINS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 35B et 36B du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3674-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 27 février 2008, sous le numéro de minute 5520.
chemin GAREAU	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 33C, 34A et 35A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3640-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 8 février 2008, sous le numéro de minute 5486.
chemin GOUGEON	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 27D et 28C du rang 6, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3630-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 6 février 2008, sous le numéro de minute 5475.
chemin DICAIRE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 28A, 29A, 30A du rang 6, 26A, 27A, 27B 28B et des parties du lot 28A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3643-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 12 février 2008, sous le numéro de minute 5489.
chemin ST-LOUIS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 20, 21, 22, 23A, 24A, 25A, 26A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3621-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 4 février 2008, sous le numéro de minute 5466.

chemin WESTER	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 24A, 25A et 26A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3624-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 5 février 2008, sous le numéro de minute 5468.
chemin de la COLLINE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30A, 31A du rang 6 et 30 du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3925-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5779.

ADOPTÉE

Résolution n° 428-11-2008

McKale, Barbe & Robidoux arpenteurs-géomètres – offre de services – piquetage de terrains situés dans la municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a fait effectuer les descriptions techniques des terrains occupés par les voies ouvertes à la circulation publique par la firme d'arpenteurs-géomètres McKale, Barbe & Robidoux;

CONSIDÉRANT que suite à ces travaux certaines propriétés ont été modifiées par la Loi sur les compétences municipales et que le Conseil municipal a demandé une estimation à McKale, Barbe & Robidoux afin de faire poser des repères d'arpentage dans la limite en bordure des chemins;

CONSIDÉRANT que cinq (5) propriétés sont concernées, à savoir :

- 32-3, rang 8, Canton de Dudley
- 46A-1, rang 8, Canton de Dudley
- 32-28, rang 8, Canton de Dudley
- 43A-1, rang 8, Canton de Dudley
- 39B-2, rang 8, Canton de Dudley;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de McKale, Barbe & Robidoux pour la somme de 2 031,75 \$ taxes incluses pour les travaux suivants :

Piquetage (limite en bordure des chemins)

- Préparation du dossier pour le terrain
- Pose de repères en bordure du chemin
- Calcul
- Mise en plan
- Copies

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-320-00-411 Services scientifiques et de génie 2 031,75 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 429-11-2008

Avis public – article 72 de la Loi sur les compétences municipales – voies ouvertes à la circulation publique – première publication

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de faire paraître l'avis public ci-dessous dans le journal l'Écho de la Lièvre et de défrayer les frais de publicité pour la somme de 763,26 \$ taxes incluses :

AVIS PUBLIC

**ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES
Voies ouvertes à la circulation publique
(Première publication)**

PRENEZ AVIS QUE la municipalité de Lac-du-Cerf entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour les rues ci-dessous énumérées.

Texte intégral de l'article 72

Art. 72. Propriété. — *Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit:*

1° la municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur, pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;

2° une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire de la voie concernée;

c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Deuxième publication. — La deuxième publication doit être faite après le sixantième et au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit la première.

Plan cadastral. — Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

Registre foncier. — La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Prescription. — Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

Exception. — La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

(2005, c. 6, a. 72; 2006, c. 60, a. 61.)

Description sommaire des voies concernées

Rue (chemin)	Description technique
chemin DUMOUCHEL	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30B et 31 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3917-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5770.
chemin de l'ÉGLISE	

	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 du rang 8, 31 et 32 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3606-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 25 janvier 2008, sous le numéro de minute 5453.</p>
chemin du QUAI	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 31 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3608-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 7 février 2008, sous le numéro de minute 5483.</p>
rue MAILLÉ	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 33 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3584-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 16 janvier 2008, sous le numéro de minute 5428.</p>
rue ÉMARD	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 33 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3585-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 16 janvier 2008, sous le numéro de minute 5429.</p>
rue CHARBONNEAU	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3573-F et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 10 janvier 2008, sous le numéro de minute 5416.</p>
rue DÉSORMEAUX	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre</p>

	<p>officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3571-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 9 janvier 2008, sous le numéro de minute 5414.</p>
<p>rue des CHEVREUILS</p>	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 et 32-3 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3569-F et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 8 janvier 2008, sous le numéro de minute 5411.</p>
<p>chemin FAUBERT</p>	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30, 31A et 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3931-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5787.</p>
<p>chemin BOISMENU</p>	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 et 32-28 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3574-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 11 janvier 2008, sous le numéro de minute 5417.</p>
<p>rue BONDU</p>	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3577-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 11 janvier 2008, sous le numéro de minute 5420.</p>
<p>chemin VALIQUETTE</p>	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 31-1, 32 et des parties du lot 31 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3616-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 30 janvier 2008, sous le numéro de minute 5459.</p>
<p>chemin de la BAIE-DE-BOUE</p>	

	<p>L'immeuble est désigné comme étant le lot 31-2 et une partie du lot 30-2 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3633-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 6 février 2008, sous le numéro de minute 5479.</p>
chemin OUIMET	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 43, 44, 45 du rang 9, 43A, 44, 45 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3682-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 29 février 2008, sous le numéro de minute 5524.</p>
chemin PAUL-ÉMILE-NAUD	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 50A du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3919-A et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5772.</p>
chemin GAUDREAULT	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 47, 52A du rang 9, 47 du rang 10 et des parties du lot 53A du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3922-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5777.</p>
chemin du LAC-À-DICK	<p>L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 42 et 43 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3565-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 21 décembre 2007, sous le numéro de minute 5408.</p>

chemin du LAC-MALLONNE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 33, 34, 35B, 36B, 37B, 38B, 39B-2, 39B, 40C, 41C, 41B, 42B, 43B, 44A, 45A, 46A, 47A du rang 8, 33, 34, 35 et 36 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3656-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 20 février 2008, sous le numéro de minute 5501.
chemin de la RIVIÈRE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 46A, 46A-1 et des parties du lot 47A du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3928-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5783.
chemin FORGET	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 43A-1, 44A et des parties du lot 43A du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3667-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 25 février 2008, sous le numéro de minute 5511.
chemin de la POINTE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 36B, 37B et 38B du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3670-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 26 février 2008, sous le numéro de minute 5514.
chemin des PINS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 35B et 36B du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3674-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 27 février 2008, sous le numéro de minute 5520.

chemin GAREAU	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 33C, 34A et 35A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3640-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 8 février 2008, sous le numéro de minute 5486.
chemin GOUGEON	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 27D et 28C du rang 6, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3630-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 6 février 2008, sous le numéro de minute 5475.
chemin DICAIRE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 28A, 29A, 30A du rang 6, 26A, 27A, 27B 28B et des parties du lot 28A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3643-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 12 février 2008, sous le numéro de minute 5489.
chemin ST-LOUIS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 20, 21, 22, 23A, 24A, 25A, 26A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3621-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 4 février 2008, sous le numéro de minute 5466.
chemin WESTER	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 24A, 25A et 26A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3624-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 5 février 2008, sous le numéro de minute 5468.

chemin de la COLLINE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30A, 31A du rang 6 et 30 du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3925-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5779.
----------------------	--

Déclaration de l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1° et 2°

1° La municipalité de Lac-du-Cerf a approuvé par la résolution 427-11-2008, la description technique du terrain occupé par les voies concernées et ci-dessus énumérées.

2° Une copie de ces descriptions, vidimée par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux, est déposée au bureau de la municipalité.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11^e jour du mois de novembre 2008.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-130-00-341 Publicité 763,26 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 430-11-2008

Soumissions pour des travaux de forage et de dynamitage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions pour des travaux de forage et de dynamitage;

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs ont déposé des soumissions, soit :

R. Durand Forage Dynamitage (9066-2198 Québec inc.)
Dynamitage Ritchie 9073-3817 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que les bordereaux de prix de forage et de dynamitage se présentent comme suit, à savoir :



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036

BORDEREAU DE PRIX

OBJET: TRAVAUX DE FORAGE ET DYNAMITAGE

Monsieur le Maire
Madame la Conseillère,
Messieurs les Conseillers,
Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0

Nous, soussignés, R. DUARNS FORAGE DYNAMITAGE (9066-2198 Québec Inc.)
après avoir examiné les devis, visité les lieux et examiné toutes les conditions pouvant affecter
les travaux découlant de la présente offre, offrons par la présente, d'exécuter les travaux tels
que décrits aux cahiers de charges générales et spéciales au prix ci-après indiqué.

Nous reconnaissons que la Municipalité de Lac-du-Cerf se réserve le privilège d'adjuger qu'une
partie du contrat pour le forage et dynamitage de roc dans les fossés et sur la surface de

CHEMINS	Nombre de mètres linéaires	Prix au mètre linéaire	PRIX	TPS	TVQ	Prix total
ST-LOUIS (détail à la page 15)	316,36	115,00	\$ 36.381,40	\$ 1819,07	\$ 2865,04	\$ 41.065,51
ST-LOUIS (détail à la page 15) Abaisser côte	45,00	716,00	\$ 32.220,00	\$ 1611,00	\$ 2527,23	\$ 36.368,33
DICAIRE (détail à la page 15)	131,06	115,00	\$ 15.071,90	\$ 753,60	\$ 1186,91	\$ 17.012,41
WESTER (détail à la page 15)	30,00	115,00	\$ 3.450,00	\$ 172,50	\$ 271,69	\$ 3.894,19
TOTAL	522,42		\$ 87.123,30	\$ 4356,17	\$ 6860,96	\$ 98.340,43

N° TPS: 14262-0780-RT0001
N° TVQ: 1021654856-TQ0001

roulement à certains endroits.

Le prix au mètre linéaire de la soumission demeure ferme et valable pour une période de 180 jours de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de Lac-du-Cerf se réserve le privilège d'adjuger qu'une partie du contrat.

Soumission n° LDC-01-08 – Travaux de forage et dynamitage

Page 14 sur 17

Initiales: R D

CONSIDÉRANT



qu'à l'article 7 du cahier des charges il est stipulé ce qui

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036

BORDEREAU DE PRIX

OBJET: TRAVAUX DE FORAGE ET DYNAMITAGE

Monsieur le Maire
Madame la Conseillère,
Messieurs les Conseillers,
Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0

Nous, soussignés, DYNAMITAGE Ritchie 9073 3817 Qué. inc
après avoir examiné les devis, visité les lieux et examiné toutes les conditions pouvant affecter
les travaux découlant de la présente offre, offrons par la présente, d'exécuter les travaux tels
que décrits aux cahiers de charges générales et spéciales au prix ci-après indiqué.

Nous reconnaissons que la Municipalité de Lac-du-Cerf se réserve le privilège d'adjuger qu'une
partie du contrat pour le forage et dynamitage de roc dans les fossés et sur la surface de

CHEMINS	Nombre de mètres linéaires	Prix au mètre linéaire	PRIX	TPS	TVQ	Prix total
ST-LOUIS (détail à la page 15)	316,36	108 ⁵⁰ \$	34 325 ⁰⁶ \$	1716 ³⁵ \$	2703 ¹⁰ \$	38 444 ⁴¹ \$
ST-LOUIS (détail à la page 15) Abaisser côte	45,00	612 ⁰⁰ \$	27 540 \$	1377 ⁰⁰ \$	2168 ⁷⁸ \$	31 085 ⁷⁸ \$
DICAIRE (détail à la page 15)	131,06	107 ⁵⁰ \$	14 088 ⁵⁰ \$	704 ⁴⁵ \$	1109 ⁵¹ \$	15 902 ⁹¹ \$
WESTER (détail à la page 15)	30,00	107 ⁵⁰ \$	3 225 ⁰⁰ \$	161 ²⁵ \$	253 ⁹⁸ \$	3 640 ²³ \$
TOTAL	522,42		79 179⁰¹ \$	3958⁹⁵ \$	6235³⁷ \$	89 073³³ \$

N° TPS: 143038206

N° TVQ: 1022462667

roulement à certains endroits.

Le prix au mètre linéaire de la soumission demeure ferme et valable pour une période de 180 jours de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de Lac-du-Cerf se réserve le privilège d'adjuger qu'une partie du contrat.

suit :

7. Soumissions rejetées

Les soumissions non conformes au cahier des charges pourront être automatiquement rejetées. Toutes formules de soumission qui auront des ratures et des corrections pourront être rejetées sans plus amples considérations.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge comme étant majeures les irrégularités entachant la soumission de Dynamitage Ritchie 9073-3817 Québec inc., plus particulièrement l'absence de documents requis par les documents d'appel d'offres (licence pour explosifs, attestation de conformité en vertu de la *Loi sur les accidents de travail*, liste incomplète des équipements et de la machinerie du soumissionnaire pour l'exécution du contrat), plus particulièrement également la réception par la municipalité avant le dépôt de la soumission de la preuve d'assurance dommages et d'une résolution non signée de la compagnie soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge comme non conforme la soumission de Dynamitage Ritchie – 9073-3817 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé à l'article 5 du cahier des charges que la Municipalité de Lac-du-Cerf se réserve le privilège d'adjuger qu'une partie du contrat;

POUR TOUTES CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- La Municipalité de Lac-du-Cerf rejette pour raison de non-conformité la soumission de Dynamitage Ritchie 9073-3817 Québec inc.;
- La Municipalité de Lac-du-Cerf adjuge qu'une partie du contrat pour le forage et le dynamitage à R. Durand Forage et Dynamitage (9066-2198 Québec inc.), à savoir :

CHEMIN	NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES	PRIX AU MÈTRE LINÉAIRE	PRIX	TPS	TVQ	PRIX TOTAL
ST-LOUIS Secteurs 1 à 19	316,36	115,00 \$	36 381,40 \$	1 819,07 \$	2 865,04 \$	41 065,51 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

03-200-00-034 Amélioration réseau routier (municipalité) 41 065,51 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Test de granulométrie sable tamisé AB-10 – hiver 2008-2009

Le test de granulométrie d'Excavation Dany Gougeon pour le sable tamisé AB-10, hiver 2008-2009, prélevé dans le secteur du Gaucher est conforme.

Lettre de monsieur Guy Quevillon – Québec 9184-7616 inc. – Plan de subdivision pour les parcelles au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Copie conforme de la lettre, en date du 9 octobre 2008, adressée à monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, demandant à la firme d'arpenteur de préparer le plan de subdivision pour les parcelles de terrain sur le chemin Domaine-des-Deux-Lacs appartenant à la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Lettre de monsieur David Dostaler – Transfert d'une nouvelle section du chemin Domaine-des-Deux-Lacs

Lettre en date du 15 octobre 2008 de monsieur David Dostaler avisant la municipalité de Lac-du-Cerf que les correctifs à son chemin sont complétés et qu'il est à l'étape finale de transférer ledit chemin à la municipalité.

Le Conseil municipal demande à la directrice générale de vérifier si ce chemin portera le nom de Domaine-des-Deux-Lacs.

Lettre de monsieur Gilles Huberdeau – Québec 9184-7616 inc. – Correctifs chemin Domaine-des-Deux-Lacs

Lettre en date du 17 octobre 2008 de monsieur Gilles Huberdeau, président de la Compagnie Québec 9184-7616 inc. expliquant que les correctifs au chemin Domaine-des-Deux-Lacs ont été réalisés à la fin septembre – début octobre et demandant à la Municipalité de planifier et réaliser, dans un délai raisonnable, la pose du concassé, comme prévu au règlement 144-93.

Une copie du rapport des inspecteurs municipaux en date du 7 novembre 2008 sera transmise à la compagnie pour les aviser des correctifs à effectuer sur le chemin afin qu'il soit conforme au Règlement 144-93.

Lettre de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire – chemin Ruisseau-du-Cerf

Lettre en date du 27 octobre 2008, de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire avisant que la côte est à 9 %, demandant si cette partie peut-être acceptée et l'autre partie de la côte à être dynamitée, les travaux s'effectueraient au début de l'année 2009.

Dans le rapport des inspecteurs municipaux du 7 novembre 2008, il est mentionné que monsieur Bernard Dicaire a été avisé verbalement de ce qui suit :

- L'arpenteur-géomètre de monsieur Bernard Dicaire doit fournir un plan à la municipalité indiquant les pentes existantes après les travaux de dynamitage;
- Les fossés nécessaires à l'écoulement des eaux de ruissellement doivent être excavés;
- Des ponceaux doivent être installés aux endroits où cela est nécessaire;
- Une couche de gravier d'une épaisseur de quatre (4) pouces doit être épandue sur le chemin.

Tous ces travaux doivent être effectués avant que les inspecteurs municipaux procèdent à une inspection.

HYGIÈNE DU MILIEU

Information de la représentante aux Régies

Madame Pauline Ouimet avise le Conseil municipal que la RIDL a adopté une résolution voulant que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est prête à entamer des pourparlers pour trouver des partenaires afin de rendre disponibles environ 60 000 tonnes métriques de matières résiduelles pour une période de 20 ans.

Il a été également résolu d'entamer des pourparlers avec la compagnie Aecon afin qu'elle finance, construise et opère pendant 20 ans une usine de production de combustible alternatif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le combustible produit à partir des matières résiduelles servira principalement à alimenter en énergie l'usine Uniboard de Mont-Laurier. Les parties concernées s'engagent à mettre en commun leurs ressources afin de réaliser ce projet innovateur.

Résolution n° 431-11-2008

MRC d'Antoine-Labelle – Ruisseau de l'Église – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle, par la résolution MRC-CC-9052-10-08 autorise la municipalité de Lac-du-Cerf à réaliser les travaux requis afin de corriger la situation au ruisseau de l'Église, le tout aux frais de la municipalité et conformément aux instructions de l'inspectrice régionale de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de faire effectuer les travaux dans le ruisseau de l'Église par Outillage 51 inc. et d'engager un crédit de 1 500 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-460-00-529 Entretien et surveillance cours d'eau 1 500 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 432-11-2008

Accord au renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2008 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ladite entente, avec les modifications suggérées par la MRC, afin de réduire les procédures et de confier les interventions simples aux municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 22 octobre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2009, 2010 et 2011 de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

URBANISME

Résolution n° 433-11-2008

Accord à la signature du renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux d'urbanisme avec la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU que l'entente relative à la réalisation de travaux d'urbanisme entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2008 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ladite entente, avec les modifications suggérées par la MRC, pour actualiser les taux horaires applicables ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 22 octobre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2009, 2010 et 2011 de l'entente relative à la réalisation de travaux d'urbanisme entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

LOISIRS

Résolution n° 434-11-2008

Lettre de monsieur Robert Scantland – Informations entretien piste de ski de fond, raquette...

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de monsieur Robert Scantland en date du 3 novembre 2008 pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes au coût de 900 \$ pour la saison Hiver 2008-2009. Ce montant comprend les frais d'opération, la préparation des pistes, le balisage, le traçage, l'entretien sur une base volontaire et l'utilisation d'une motoneige.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-701-50-524 Entretien piste de ski de fond 900 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 novembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 435-11-2008

MRC d'Antoine-Labelle – Camp de jour pour enfants handicapés au Prisme

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf refuse de donner son accord de principe à l'engagement de verser 150 \$ par enfant domicilié sur le territoire aux fins de soutenir les activités du camp de jour d'été du Regroupement Le Prisme.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Résolution n° 436-11-2008

Avis de motion avec dispense de lecture – Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Bernard St-Louis à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente, un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture et il y aura remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions à 19 h 56.

1. Monsieur Robert Scantland

Suggestion concernant le discours du maire à l'effet de mentionner le raisonnement que le Conseil municipal va prendre sur le taux de taxes suite à l'augmentation du rôle d'évaluation foncière.

Monsieur Scantland explique que plusieurs riverains n'ont pas commencé le reboisement des rives et qu'il faudrait en faire mention dans le discours du maire. Il faudrait aussi faire mention de la limite de vitesse sur les plans d'eau, le lavage des embarcations et du rapport de la firme Roche.

2. Monsieur Gérald Léonard

Il demande des informations concernant l'aménagement du nouveau local pour le CLSC.

3. Monsieur Hubert Léonard et Madame Rachel Landry

Monsieur Hubert Léonard explique que le Club de l'Âge d'Or de Lac-du-Cerf vont présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons.

Madame Rachel Landry explique que le Club a besoin de l'appui de la municipalité à cet effet.

Résolution n° 437-11-2008

Appui au Club de l'Âge d'Or de Lac-du-Cerf – Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Lac-du-Cerf présente une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Lac-du-Cerf est un organisme qui organise des soupers mensuels avec soirées dansantes, des cours de danse, des voyages à l'extérieur (exemple : cueillette des pommes, cabane à sucre, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'appuyer le Club de l'Âge d'Or de Lac-du-Cerf dans ses démarches de demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'achat d'équipements.

ADOPTÉE

Résolution n° 438-11-2008

Appui l'Association Détente Santé des 3 Villages inc. – Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT que l'Association Détente Santé des 3 Villages inc. présente une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT que l'Association Détente Santé des 3 Villages inc. est un organisme qui organise des dîners bi-mensuels pour les personnes en perte d'autonomie et des voyages à l'extérieur (exemple : cueillette des pommes, cabane à sucre, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Association Détente Santé des 3 Villages inc. dans ses démarches de demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'achat d'équipements.

ADOPTÉE

Fin de la période de questions à 20 h 14.

Résolution n° 439-11-2008
Clôture et levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de lever la session. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Denis Simard,
Maire

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale